



## Décret de promulgation de la composition du CONSEIL PRESBYTERAL

Vu la liste des membres du Conseil Presbytéral, promulguée par décret du 29 mai 2025, pour une durée de cinq ans, conformément aux canons 495 à 502 du Code de Droit Canonique et aux statuts propres du Conseil Presbytéral du Diocèse de Saint-Dié, approuvés par Mgr Berthet le 7 octobre 2016,

Considérant les échanges et délibérations du 4 juin 2026 du Conseil Presbytéral qui a pris acte des nouvelles nominations des abbés Denis BELIGNE et Olivier BOURION, du retour de l'abbé Mathias ABOIDJE dans son diocèse de Grand Bassam, et du décès de l'abbé Pierre-Jean DUMENIL,

**La composition du Conseil Presbytéral est modifiée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, jusqu'à la fin des mandats prévue initialement.**

### HUIT MEMBRES ÉLUS (élections de mai 2025)

- Parmi les prêtres de plus de 75 ans : **Jean-Marie LALLEMAND** et **Antoine VIRY**  
(Suppléant : Jean-Pierre WAGNER).
- Parmi les prêtres entre 65 et 75 ans : **Claude DURUPT** et **François BRESSON**  
(Suppléant : Claude PIERRE).
- Parmi les prêtres entre 50 et 65 ans : **François VUILLEMIN** et **Piotr WILK**.
- Parmi les prêtres incardinés de moins de 50 ans : **Paul PETITDEMANGE**.
- Parmi les prêtres non-incardinés de moins de 50 ans : **Joseph CHU MINH THOAI**.

### DEUX MEMBRES DE DROIT

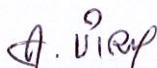
**Olivier BOURION**, vicaire épiscopal, et **Pierre MATHIEU**, vicaire général.

### TROIS MEMBRES NOMMÉS

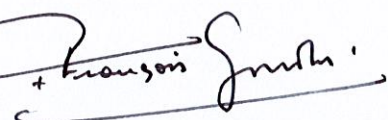
**Jean BELAMBO**, **Arnaud MEYER** et **Emmanuel NIAMKETCHI**.

À Épinal, le 7 juin 2026,

Solennité du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Christ,

  
Antoine VIRY,  
Chancelier.





+ **François GOURDON**,  
Évêque de Saint-Dié.